

# Maux d'exil

## Billet

### Liberté, égalité, identité ?

De nombreux commentateurs des dernières élections se sont félicités de la diminution du vote pour les partis d'extrême-droite. Pourtant, le succès électoral qu'a connu la reprise de certaines idées du Front national par des partis républicains ne peut cacher la persistance des croyances racistes et xénophobes dans notre pays. Inédite dans l'histoire de la République, la création d'un ministère associant les termes « d'Immigration, d'Intégration, d'Identité nationale et de Co-développement », renforce ainsi la stigmatisation des immigrés au sein de la population française. Stigmatisation d'autant plus néfaste qu'elle procède des plus hautes autorités de l'Etat.

L'expérience des associations de soins et de soutien aux exilés démontre tous les jours combien, au delà-même du contenu des lois, ce sont les représentations que la société se fait de « l'Étranger » qui conditionnent les discriminations en matière d'accès aux soins et aux droits, notamment au sein des services publics et administratifs de l'Etat. Pourtant, l'amalgame entre une immigration fondée sur les droits humains inaliénables - droit d'asile et droit de vivre en famille - et le concept d'immigration « subie » contribue à saper la légitimité des principes les plus élémentaires de l'hospitalité.

Pour paraphraser les « vieux » discours des partis républicains de droite et de gauche depuis 20 ans, ce ne sont pas les bulletins de vote, mais bien les idées du Front national qui doivent être combattues. Dans ce contexte, l'ouverture du musée de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration apparaît comme un symbole fort de reconnaissance et de responsabilité. La France reconnaît ainsi l'apport de l'immigration à son histoire. Et aux côtés de la Liberté et de l'Égalité, notre responsabilité à tous est de promouvoir la Fraternité pour l'avenir de notre pays.

**Arnaud Veïsse**  
Directeur du Comede

## DOSSIER : HISTOIRE DE L'IMMIGRATION, HISTOIRE DES FRANÇAIS

Un point  
de vue  
historique

### Deux siècles d'histoire

**Marie-Christine Volovitch-Tavares**

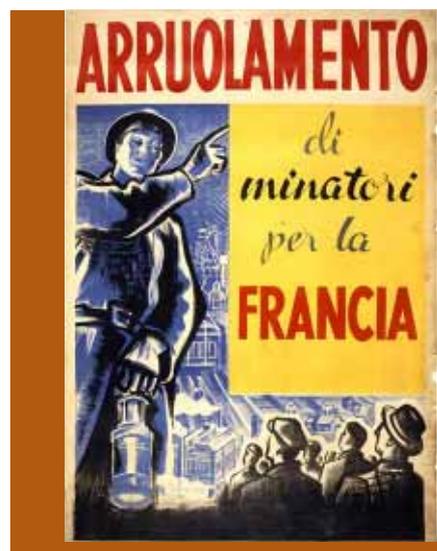
*Historienne, Chercheur attachée à la BDIC (Paris X), Membre des groupes Immigration et Gropom du Centre d'histoire de Sciences-Po*

**A** lors que l'immigration est depuis plus de 150 ans un des éléments de la formation de la société française, on a longtemps occulté l'histoire de l'immigration.

#### > Travailleurs immigrés et réfugiés

L'appel aux travailleurs immigrés est lié à l'essor économique. Jusqu'en 1914, ils viennent d'abord de pays européens frontaliers, puis de l'Empire russe (dont la Pologne). Les Européens dominent jusqu'à la fin des années 1960. La 1<sup>ère</sup> guerre mondiale amorce le recrutement de travailleurs coloniaux (d'Afrique du Nord et d'Indochine), et de Chinois. De 1920 à 1931, l'immigration s'accroît à la fois par des recrutements collectifs (accords avec l'Italie, la Pologne, la Tchécoslovaquie), par l'immigration individuelle (surtout Italiens et Espagnols) et par le recrutement de coloniaux (d'abord Algériens). Elle s'accélère durant les Trente glorieuses, avec de nouveaux accords collectifs et des entrées individuelles (Italiens, Espagnols, Portugais, Yougoslaves, Turcs et immigrants d'ex-colonies d'Afrique).

Depuis 1974, la récession, les entrées légales de travailleurs sont limitées, mais cette immigration, même freinée, n'a jamais été inter-



© Collection Dixmier / Kharbine-Tapabor

rompue, surtout dans l'agriculture, le bâtiment et l'hôtellerie. Le contrôle par l'Etat s'affirme au 20<sup>ème</sup> siècle, combinant des choix politiques et économiques. A la totale liberté d'entrée avant 1914, succède l'ébauche d'une « immigration choisie » pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Depuis, l'Etat affirme sa volonté de contrôle, mais laisse dans la réalité une grande latitude aux employeurs, que ce soit avec la Société générale d'immigration (SGI, fondée en 1924), et dans les années 60

## Un point de vue historique

suite

lorsque la majorité des recrutements s'effectuent en dehors des procédures de l'Office national de l'immigration (ONI, fondé en 1945).

Chaque vague migratoire compte d'abord une majorité d'hommes jeunes et seuls. Mais dès le 19<sup>e</sup> siècle, des femmes immigrèrent aussi (services, industries et agriculture) et l'installation de familles existe déjà à la fin du siècle. C'est ce qui explique l'adoption en 1889 de la première loi sur la nationalité qui facilite les naturalisations et établit le droit du « double sol ». Dans les années de croissance, de très nombreux immigrés et leurs familles entrent en dehors des conditions légales et sont régularisés assez rapidement, ce qui n'est plus le cas dans les années de crise. Néanmoins, depuis les années 70 jusqu'à aujourd'hui, des luttes ont pu obtenir des régularisations assez larges (1981-82 et 1997) ou « au cas par cas », et l'extension des droits civiques et sociaux des étrangers.

L'immigration de travail s'est toujours combinée avec l'arrivée d'exilés politiques et de réfugiés. L'accueil fut toutefois inégal. Il est libéral jusqu'en 1914 (nationalistes polonais, démocrates italiens et espagnols, juifs fuyant les pogroms). Dans les années 1920, on ouvre les portes aux exilés politiques russes, aux Arméniens rescapés du génocide turc et aux Italiens antifascistes. Dans les années trente, l'accueil est limité pour des Allemands et les Autrichiens, exilés politiques et juifs chassés par le nazisme. En 1939, on ouvre avec méfiance la frontière aux Républicains espagnols et beaucoup sont internés dans des camps. De 1940 à 1944, les nazis et Vichy organisent les déportations contre les juifs de toutes origines, mais les étrangers sont les plus atteints. L'accueil redevient plus ouvert durant la guerre froide, pour les exilés refusant les dictatures des deux bords (d'un côté Hongrois ou « Boat people » et de l'autre espagnols ou latino-américains...) avec le nouveau statut de réfugié politique confié à l'Ofpra. Mais des expulsions et assignations à résidence d'étrangers « dangereux » caractérisent le « retour à l'ordre » post-68. Puis l'accueil des réfugiés se fait plus rare depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Blanc-Chaléard M.C., *Histoire de l'immigration, La Découverte, Repères, 2001*
- Gervereau L., Milza P., Temime E. (dir.), *Toute la France, histoire de l'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle, Somogy-BDIC, 1998*
- Noiriel G., *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), discours publics, humiliations privées, Fayard, 2007*
- Temime E., *France, Terre d'immigration, Paris, Découvertes Gallimard, Histoire n°380*
- Volovitch-Tavares M.C., *Portugais à Champigny, le temps des baraques, Autrement, Français d'ailleurs, peuple d'ici, 1995*
- Volovitch-Tavares M.C., *L'illégalité, un élément structurant de l'immigration portugaise en France, in Blanc-Chaléard M.C., Dufoix S., Weil P. (dir.), L'Étranger en questions, du Moyen âge à l'an 2000, Manuscrit université, 2005*
- Weil P., *La république et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations, Le Seuil et La République des idées, 2005*

### > Xénophobies, racismes et discriminations

L'histoire des immigrants est jalonnée par les tensions xénophobes, particulièrement lorsque les immigrants viennent d'un pays ennemi ou d'un groupe perçu comme « menaçant ». La xénophobie contre les Italiens, « alliés de l'Allemagne » et « anarchistes assassins », culmine au massacre d'Aigues-Mortes en 1893, alors que les meurtres racistes contre les Algériens, plus forts au tournant des années 60-70, sont liés aux contrecoups de la Guerre d'Algérie. Les réactions des milieux populaires ne peuvent s'analyser comme celles des « élites » intellectuelles ou des responsables gouvernementaux. Dans les milieux populaires, les tensions se manifestent surtout dans le quartier et le travail, là où étrangers et nationaux sont intimement liés. Les intellectuels et les politiques agissent à travers des discours et des écrits qui transforment des réflexes informulés en « évidences » et en arguments, légitimant ainsi les discriminations et le racisme. Dans les périodes de dépression, l'état augmente les contrôles, la « défense du travail national », la restriction des droits sociaux, les incitations aux « retours » et les expulsions de la « main d'œuvre en surnombre ». Cette politique s'amorce modestement dans les années 1890, avec la déclaration de domicile, les premières restrictions à l'emploi d'étrangers, l'exclusion de l'assistance médicale gratuite et la limitation du droit syndical. Avec la guerre de 1914-1918, on établit la carte d'identité d'étranger et des interne-

ments. Dans les années trente, des décisions restreignent l'accès des étrangers à de nombreux emplois, et les étrangers sont exclus des indemnités de chômage. On pousse les plus fragilisés au départ avec, pour la première fois, des rapatriements collectifs (familles de mineurs polonais). Après la courte éclaircie du Front populaire, on ouvre des camps d'internement pour « indésirables » (1938), et on prend des mesures pour limiter le droit d'association des étrangers (1939). Dès la Libération, l'état se veut aux commandes des recrutements (ONI et ordonnance de 1945). On ne retient pas la solution de « sélection ethnique » des immigrés, mais leurs droits sont limités (association, droits syndicaux, bourses scolaires, choix des régions et branches professionnelles). Les mesures de logement des années 1960-70, s'accompagnent d'une volonté de contrôle (Sonacotra) ou de discriminations (« tri » entre les HLM et les cités de transit). Des expulsions et assignations à résidence d'étrangers « dangereux » caractérisent le « retour à l'ordre » post-68. A partir de 1972, une politique de restriction des entrées pèse d'abord sur les Algériens, puis est étendue à tous les immigrés (Circulaires Marcellin et Fontanet, en 1972). S'ouvre alors le temps des « sans-papiers », avec la multiplication des obstacles au regroupement familial, les incitations aux « retours » et les expulsions. Depuis 1990, les nombreuses modifications des ordonnances de 1945 (lois Pasqua, Debré, Sarkozy) restreignent les droits d'entrée et de séjour. Le code de la nationalité de 1973, qui poursuivait l'ouverture de 1927 et de 1945 (après la politique de dénaturalisations de Vichy, essentiellement contre des juifs), est remis en cause par le code de 1993. Des mobilisations aboutissent à la loi de 1998 qui l'abolit partiellement, mais ces fluctuations ont officialisé la suspicion à l'égard des étrangers et de certains immigrés naturalisés. Toutes ces mesures contaminent la politique d'accueil des réfugiés, la spécificité du droit d'asile étant de moins en moins respectée (réduction de l'autonomie de l'Ofpra, baisse d'attribution du statut). Aussi, si l'on peut envisager positivement le projet de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, on doit s'inquiéter de la création d'un ministère qui fusionne les compétences sur l'asile et l'immigration, et s'arroge le droit - de façon inédite en République - de définir « l'identité nationale » et de le faire au regard de l'immigration, ce qui ne peut que renforcer les préjugés négatifs à l'égard des immigrés. ■

Un point de vue démographique

## Petite histoire de la présence étrangère en France

Corinne Régnard

Démographe, Direction de la population et des migrations

**V**ouloir décrire l'évolution de la présence étrangère en France est une entreprise difficile. En tout premier lieu, plus on remonte dans le temps et plus l'enregistrement statistique est parcellaire et peu fiable. Par ailleurs, pour des raisons de disponibilité et d'homogénéité, les données présentées dans cet article se restreignent au seul territoire métropolitain. Enfin, afin de faciliter la lecture, le découpage chronologique adopté ici suit les grands événements qui ont marqué la France et plus généralement le monde (guerres mondiales, crise économique de 1929, chocs pétroliers...).

### > D'une immigration de main-d'œuvre...

Pendant très longtemps les flux migratoires se sont autorégulés en fonction du contexte économique et politique français. Les premiers mouvements importants de population étrangère se produisent au début du XIX<sup>ème</sup> siècle (conséquences de la révolution industrielle mais aussi des guerres napoléoniennes), l'immigration étant alors essentiellement frontalière, tout particulièrement avec la Belgique, l'Italie,

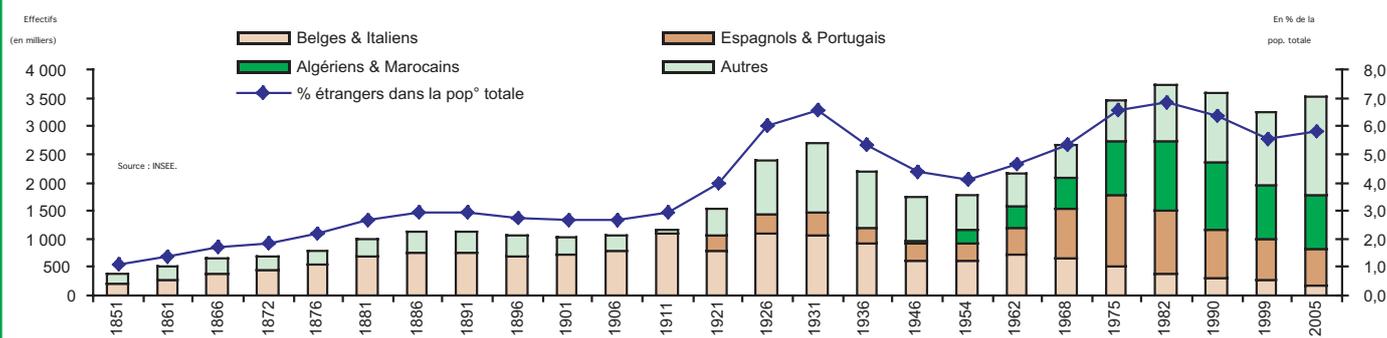
l'Espagne, l'Allemagne ou encore la Suisse. Au recensement de 1901, on dénombre un peu plus d'un million d'étrangers qui représentent alors 2,7% de la population présente. Avec la première guerre mondiale, l'origine des étrangers va se diversifier et s'intensifier : sur les 1,15 million d'hommes venus de tout l'empire colonial pour rejoindre les rangs des combattants (les deux tiers) ou pour remplacer les Français mobilisés dans les usines ou les travaux des champs, près de 600 000 se sont installés en France à l'issue du conflit. L'après-guerre est une période propice à l'immigration : la France est en déficit démographique (au recensement de 1921, la population française dénombrée est moins importante qu'en 1911) et a un besoin crucial de main-d'œuvre tout en devant faire face à la reconstruction du pays. Par ailleurs des pays poussent leurs propres ressortissants à l'émigration pour raisons économiques alors même que les États-Unis, première destination de migrants jusqu'alors, ferment progressivement leurs portes (lois sur les quotas en 1921 et 1924). Ainsi, au cours des années 1920, la France devient le premier pays d'immigration au monde : le nombre d'étrangers est passé de

1 532 000 à 2 715 000 entre le recensement de 1921 et celui de 1931 et représente à cette dernière date 6,6 % de la population totale. La crise de 1929 va marquer un tournant dans l'accueil des étrangers en France : au fil des ans qui ont suivi, des mesures très restrictives vont alors être prises comme le contingentement des étrangers, des restrictions en matière de délivrance de carte de séjour, la limitation des capacités juridiques des naturalisés ou encore le refoulement à la frontière. Ce n'est qu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale que se pose, en France, la question de la gestion de l'immigration par une politique globale. En 1945, deux ordonnances sont alors prises afin de définir les conditions d'accès à la nationalité française (19 octobre 1945) et les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (2 novembre 1945). En 1946, est créé l'Office national d'immigration (ONI, devenu Office des migrations internationales en 1987 puis Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations en 2005) L'ONI a en charge de mettre en oeuvre la politique définie par les pouvoirs publics. Une nouvelle fois, les besoins de reconstruction de la France incitent au recrutement d'une main-d'œuvre étrangère : le Commissariat au Plan, créé en 1946, estime alors qu'il faudrait entre 1 et 1,5 million d'immigrants en 5 ans pour pallier les différents besoins. Mais d'autres pays européens comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique ouvrent au même moment leur porte. Face à cette concurrence, la France couvre ses besoins de main-d'œuvre en faisant appel essentiellement à des travailleurs originaires d'Algérie. La diversification des origines des migrants va se

### Évolution de la population étrangère (en effectifs et en pourcentage de la population totale) aux différents recensements de la population depuis 1851 - France métropolitaine

De 1851 à 1876, il s'agit de la population résidant en France au moment du recensement.

De 1881 à 1936, il s'agit de la population présente en France au moment du recensement.



## Un point de vue démographique suite

### DEFINITION

■ La notion d'étranger est fondée sur le critère de nationalité : est étrangère toute personne qui n'a pas la nationalité française. Les personnes qui acquièrent la nationalité française au cours de leur vie deviennent « Françaises par acquisition » par opposition aux « Français de naissance ».

■ La définition d'un immigré a été établie par le Haut Conseil à l'intégration en 1992. L'immigré est une personne née étrangère, dans un pays étranger, et qui vit actuellement en France. Pour étudier la population immigrée, on s'appuie donc sur deux critères : le lieu de naissance et la nationalité à la naissance.

### POUR EN SAVOIR PLUS

■ Catherine Borrel, *Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 : Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004*, Paris : Insee-Première, 2006, 4 pages.

■ Corinne Régnard, *Rapport annuel de la Direction de la population et des migrations sur l'immigration et la présence étrangère en France en 2005*, Paris : La Documentation Française, janvier 2007, 166 pages.

■ Georges Tapinos, *L'immigration étrangère en France : 1946-1973*, Paris : PUF, Collection Travaux et documents de l'INED cahier n°71, 1975, 152 pages.

■ La sous-direction des naturalisations en 2005 : Données chiffrées et commentaires, Paris : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, 2006, 142 pages.

■ Les immigrés en France, Paris : INSEE, INSEE-Références, 2005, 161 pages.

■ Cour des comptes : *Rapport public particulier sur l'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration*, Paris : La Documentation Française, novembre 2004, 572 pages.

poursuivre : la relance de l'économie au milieu des années 1950 correspond à une relance de l'immigration européenne (Espagnols, Portugais) et les grandes entreprises se mettent à recruter plus particulièrement au Maroc. Les années suivantes verront se pérenniser les flux de migrants en provenance d'Algérie et se développer l'immigration en provenance des anciennes colonies françaises. Malgré tous les efforts mis en place, la maîtrise des courants migratoires a progressivement échappé aux autorités responsables, les migrants arrivant en France le plus souvent en dehors de tout dispositif.

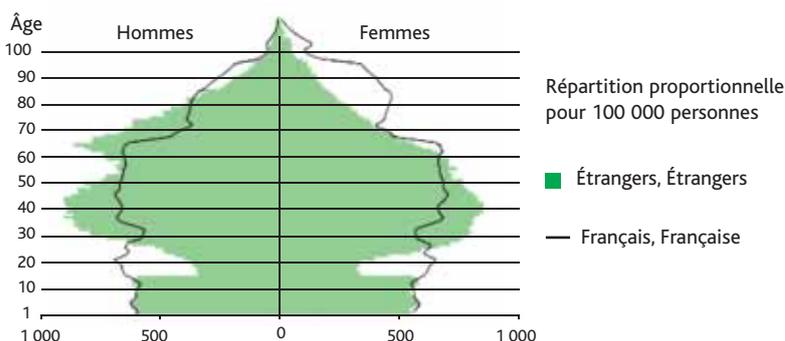
### > ... vers une immigration familiale

La crise économique de 1974 induite par le premier choc pétrolier plonge la France dans de sérieuses difficultés et la population immigrée apparaît comme la « variable d'ajustement » : en juillet, l'immigration de main-d'œuvre est suspendue. L'immigration de travail baisse sensiblement dès 1975 : on ne dénombre plus que 30 000 entrées au titre de la migration de travail en 1975 contre 130 000 l'année précédente. Mais l'immigration des étrangers en France commence à changer de visage : la demande d'asile se fait plus pressante dès le milieu des années 1970 (en provenance de l'ex-Indochine notamment) et on passe progressivement d'une immigration de travail à une immigration familiale. Ainsi, alors que l'immigration reposait auparavant sur la demande des employeurs, elle est dorénavant générée par la demande des migrants. C'est en 1976 qu'un décret pose les conditions dans lesquelles le regroupement de la famille des étrangers autorisés à s'établir sur le territoire national est permis (conditions de ressources, de logement, considérations relatives à l'ordre public...). Depuis les années 1980, deux préoccupations demeurent au cœur de la politique d'immigration en France : la maîtrise des flux et la lutte contre l'immigration irrégulière. Le contexte géopolitique favorise une diversification accrue de l'origine des étrangers qui migrent en France. Certains pays européens, anciennement pays d'émigration, sont devenus des pays d'accueil (Espagne, Portugal) et la croissance de la population immigrante extra-européenne est très fortement liée à l'évolution de la demande d'asile, notamment en provenance d'Afrique (République Démocratique du Congo), du Proche et Moyen Orient dès le début des années 1990 ou encore des Balkans et de l'Europe de l'Est à fin des années 1990. Aujourd'hui, quelle est l'image de la population étrangère en France ? À la mi-2004, l'Insee estime que 3,5 millions d'étrangers

résident en France métropolitaine : ils représentent alors 5,8% de la population. Un peu plus jeunes que les Français, les étrangers ont en moyenne 38,8 ans (contre 40 ans pour les Français). Après des années de migrations essentiellement masculines, un rééquilibrage de la population étrangère entre hommes et femmes s'est opéré de façon continue depuis le milieu des années 1950 et, à la mi-2004, la proportion de femmes étrangères est de 48%. Par ailleurs, le niveau de formation des étrangers a fortement augmenté : la proportion d'étrangers ayant un diplôme de l'enseignement supérieur se rapproche petit à petit de celle des Français (22% contre 29%). Sur 100 étrangers recensés à la mi-2004, 35 sont des ressortissants d'un pays de l'Union européenne à 25, 32 d'un pays du Maghreb (dont 14 Algériens et 13 Marocains), 8 d'un pays d'Afrique anciennement sous administration française et 14 d'un pays d'Asie (dont 6 de Turquie).

Comme les autres catégories de la population, le nombre d'étrangers fluctue en raison du mouvement naturel (naissances et décès) et du mouvement migratoire (entrées et sorties). Mais leur nombre est aussi affecté par les acquisitions de la nationalité française : entre les deux derniers recensements de la population (1999 et mi-2004), le nombre d'étrangers a augmenté de 8% alors que durant la même période 800 000 étrangers ont acquis la nationalité Française. Par ailleurs, ce processus d'intégration dans la société d'accueil a pour conséquence un important renouvellement de la population étrangère, ce qui donne cette allure si particulière à la pyramide des âges des étrangers : effilée en son sommet du fait de la « sortie » des plus vieux devenus Français, elle présente aussi un creux prononcé entre 13 et 18 ans. Cette singularité vient du fait que les mineurs étrangers nés en France peuvent devenir français par anticipation dès l'âge de 13 ans. ■

**Pyramide des âges de la population française et étrangère en 2004-2005 - France métropolitaine**



Un point  
de vue  
associatif

## Au commencement était un frigidaire

**Jean-Claude Baboulaz**

*Cofondateur et trésorier du GAS et du Comede*

L'immigration pour moi n'est pas un concept, mais une réalité bien concrète. Pour vivre, mes arrière-grands parents avaient dû émigrer en Argentine. Lorsqu'ils ont été obligés de revenir à Chambéry, ce fut pour ma grand-mère un véritable arrachement de quitter la pampa de son enfance. Bien des années après, mon beau-père me racontait sa jeunesse dans le piémont de l'« Arbre aux Sabots ». Dans les années 20, il a dû quitter l'Italie tant pour ses idées politiques que pour des raisons économiques. Par la suite, j'ai été sensibilisé avec ma femme, qui était dans le domaine de l'alphabétisation, aux multiples problèmes que rencontraient les travailleurs maghrébins dont la France avait alors le plus grand besoin.

### > Naissance du GAS et du Comede

A la fin des années 60, nous avons rejoint la Fraternité Séculière du Père Charles de Foucauld qui avait choisi de vivre le christianisme comme immigré en terre d'Islam. Il nous ouvrait à la dimension universelle et nous appelait à une attention particulière aux exclus et aux rejetés. C'est dans ce groupe déjà très ouvert sur les réalités économiques, politiques et sociales qu'il nous a été donné, en 1977, de rencontrer Ada d'Alessandro, une exilée argentine d'origine italienne. Elle avait dû fuir son pays à cause de son travail dans les bidonvilles auprès des plus déshérités, travail jugé subversif par la junte militaire au pouvoir à l'époque. A son arrivée en France, elle avait voulu connaître des personnes partageant sa sensibilité pour leur faire part des difficultés rencontrées par ses compatriotes exilés ou ceux qui souhaitaient fuir leur pays. A la suite de la rencontre, un des membres du groupe a transporté un frigidaire jusqu'au petit logement occupé par une famille nombreuse. Ce frigidaire a lancé tout naturellement une activité de collecte d'équipements. Et d'une collecte à l'autre, le frigidaire a essaimé en billet d'avion

pour une personne obligée de fuir l'Argentine sous peine de mort.

C'est ainsi qu'est né le Groupe Accueil et Solidarité (GAS) dans le but de venir en aide à des personnes en danger de mort dans leur pays pour des raisons politiques, ethniques ou religieuses. Ceci s'est fait dans un premier temps par le financement de billets d'avion Amérique Latine / Europe. Très vite, en accueillant les premiers réfugiés, les membres du groupe ont pris conscience des problèmes que rencontrent les demandeurs d'asile arrivant isolés et démunis sur le sol français et ont cherché à répondre à leurs besoins immédiats, élargissant ainsi leur action de solidarité.

Des amis de divers horizons sont venus se joindre aux « fondateurs ». Des réfugiés et des demandeurs d'asile d'autres pays ont été accueillis : Uruguayens, Chiliens, Zairois, Ghanéens, Ethiopiens... Les activités se sont structurées autour de plusieurs pôles :

- la recherche et la mise à disposition d'hébergements temporaires avec l'aide de la Cimade,
- le garde-meubles qui permet de fournir un premier équipement à des réfugiés ayant trouvé un logement,
- la défense du droit d'asile,
- les permanences d'accueil, essentielles pour une véritable rencontre et connaissance de chaque personne,
- les manifestations festives, occasions uniques de confronter nos cultures.

Avec le temps et l'expérience s'est forgée la prise de conscience que le seul but recherché était de rendre la personne rencontrée autonome pour qu'elle puisse ainsi entamer un processus de reconstruction intérieure.

Encore sous l'impulsion d'Ada d'Alessandro, s'est créé sous forme d'un collectif Amnesty International – Cimade – GAS le Centre d'Orientation Médicale, très vite devenu une Association loi 1901 : « le Comede ». Initialement créé pour les réfugiés argentins, il



*Un Tango à la fête du GAS, 1984  
© Groupe Accueil et Solidarité,  
17, Place Maurice Thorez, 94800 Villejuif,  
01 42 11 07 95, www.gas.asso.fr*

a très rapidement accueilli des exilés de toute nationalité. Il a fallu beaucoup de persévérance et de conviction de la part tant du Conseil d'Administration que de l'équipe médicale et sociale : plusieurs déménagements, beaucoup de temps passé à convaincre des financeurs souvent réticents, des questions de fond sur les buts de l'Association : doit-on se limiter à soigner des personnes torturées ou doit-on prendre en compte l'intégralité de la personne tant physique que sociale et psychologique ? Il a commencé avec 2 médecins bénévoles, maintenant il emploie plus de 30 salariés avec une volonté qui n'a pas changé : prendre en charge la personne dans son intégralité.

Le GAS et le Comede ont donc débuté dans les années 70 sans grands moyens, avec simplement la bonne volonté d'hommes et de femmes pour qui être humain, c'est être solidaire du plus petit et du plus fragile ainsi que de celui qui est menacé dans sa vie même pour ses opinions politiques.

Cette décennie était marquée dans une partie de l'opinion française par une ouverture généreuse vers le « Tiers-monde » les mouvements Tiers-mondistes sont en plein essor -, et par une forte sympathie envers les mouvements

## Un point de vue associatif

suite

de libération nationale, notamment en Amérique latine et centrale. L'émotion suscitée par la brutalité des coups d'états et dictatures dans cette région du monde entraînant l'exil vers l'Europe de milliers de réfugiés avait concouru à une dynamique favorable à l'accueil de cette nouvelle vague de demandeurs d'asile.

### > Les raisins de la solidarité

De nombreuses personnes étaient sensibles également à la différence de traitement qu'il y avait entre les réfugiés de l'Europe de l'Est ou du Sud-est asiatique arrivant sur quota et qui étaient pris en charge décemment par des organismes subventionnés par l'Etat et ceux, arrivant de plus en plus nombreux, isolés qui restaient plusieurs mois dans des situations de détresse matérielle, morale et psychologique. Ceci n'avait pas échappé aux associations humanitaires de l'époque qui aidèrent de petites structures à se mettre en place et à se développer. Celles-ci plus souples, moins soumises aux contraintes politiques, permettaient de rester proches des besoins essentiels des exilés. Ce fut le cas du GAS et du Comede.

Ces deux organisations de taille modeste à l'origine ont pu inclure dans leurs statuts et leur chartes ce supplément d'humanité qui implique beaucoup de temps investi, un réel soutien de la part de membres d'un réseau d'amis agissant au quotidien, et conduit à des remises en question, des confrontations culturelles qui nécessitent une acceptation réciproque des différences politiques,

religieuses ou idéologiques.

Malgré ce désir d'aide et d'écoute, tout n'a pas toujours « fonctionné » comme nous l'aurions souhaité. Nous avons devant nous des personnes arrachées à leur vie familiale, à leurs engagements, à leurs amis, se retrouvant en terre inconnue sans repères, sans sécurité, tirées vers le passé par la nostalgie de leur pays quitté trop brutalement. Dans ce pays où elles étaient confrontées à l'inconnu, où il leur fallait souvent tout réapprendre et redécouvrir pour résoudre les problèmes quotidiens de logement, de travail, de louvoiement à travers les circuits administratifs, leurs demandes devenaient confuses et il nous fallait apprendre à les comprendre, à gagner leur confiance au-delà de leur maladresse et parfois de leur agressivité. Ainsi nos idées généreuses, issues de 1789, étaient de fait mises à rude épreuve ! Heureusement, le travail en équipe dans les deux associations nous a appris la patience, l'écoute, l'humilité devant nos impuissances et surtout sans jamais transiger avec l'essentiel : le respect des droits des personnes, droit d'asile notamment.

Avec presque trente ans d'existence, GAS et Comede continuent. Le cercle de leur action s'est élargi, principalement pour le Comede qui est devenu un des acteurs majeurs en France dans le domaine de la prise en charge médicale des exilés. Il a su, tout en se développant, maintenir la qualité des soins et des relations avec son public. Au GAS, le réseau des donateurs est un véritable réseau d'amis.

Ce sont des personnes plutôt âgées, marquées pour la plupart par la seconde guerre mondiale, prêtes à accomplir ou à soutenir des actions de tous les jours : recherche de logements, fourniture de meubles. Elles sont d'une fidélité remarquable.

Ce qui nous a rassemblé dans notre diversité et notre multiplicité, c'est que nous sommes décidés à lutter contre les forces d'exclusion et de mutilation. Ce parcours de trente ans nous a appris à résister, à faire reculer, parfois, des politiques destinées à bâtir la forteresse France ou Europe. Si cette action se poursuit après toutes ces années, c'est qu'elle se fonde sur l'essentiel : attachement à la liberté de conscience, à la liberté de pensée, au refus des discriminations de toute sorte, au refus de l'injustice, comme à la reconnaissance et à l'acceptation de l'autre dans son intégralité. ■

## LES SERVICES DU COMEDE

☎ 01 45 21 38 40 - [www.comede.org](http://www.comede.org)

### > MAUX D'EXIL, 4 NUMEROS PAR AN

L'abonnement est gratuit et les frais de diffusion sont pris en charge par le Comede.

Abonnement et annulation : merci de nous adresser un mél à [contact@comede.org](mailto:contact@comede.org) indiquant vos noms, activités, et adresses

### > EDITION DU GUIDE COMEDE, DESTINE AUX PROFESSIONNELS, ET DU LIVRET BILINGUE, DESTINE AUX MIGRANTS-ÉTRANGERS EN SITUATION PRECAIRE

Diffusion gratuite par l'Inpes, Service diffusion, 42 bd de la Libération, 93203 Saint-Denis Cedex. Versions consultables sur le site [www.comede.org](http://www.comede.org)

### > PERMANENCE TELEPHONIQUE DU SUIVI MEDICAL ☎ 01 45 21 39 59

Sur les questions relatives aux soins médico-psychologiques, prévention, bilans de santé, certification médicale pour la demande d'asile ou le droit au séjour

### > PERMANENCE TELEPHONIQUE DE L'ACCES AUX SOINS ☎ 01 45 21 63 12

Sur les conditions d'accès aux dispositifs de soins, les droits et les procédures d'obtention d'une protection maladie (sécurité sociale, CMU-C, AME)

### > FORMATIONS ☎ 01 45 21 38 25

Animées par les professionnels et les partenaires du Comede, les formations portent sur la santé des exilés, le droit d'asile et le droit à la santé des étrangers

### > CONSULTATIONS MEDICO-PSYCHOSOCIALES EN 20 LANGUES

sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Centre de santé du Comede, M7 Le Kremlin Bicêtre, Hôpital de Bicêtre, Secteur marron, Pavillon La Force, Porte n°7.

### EN 2006, LES ACTIVITES DU COMEDE ONT ETE SOUTENUES PAR :

- L'Assistance publique des hôpitaux de Paris et le Centre hospitalo-universitaire de Bicêtre ;
- La Direction générale de la santé ;
- La Direction de la population et des migrations ;
- Le Fonds européen pour les réfugiés ;
- L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé ;
- Le Fonds de contribution volontaire des Nations-Unies pour les victimes de la torture ;
- L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ;
- La Direction générale de l'action sociale ;
- La Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France ;
- Le Conseil régional d'Ile-de-France ;
- La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- La Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France ;
- Sidaction, Ensemble contre le Sida ;
- La Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris.

#### Maux d'exil - Le Comede

Hôpital de Bicêtre, BP 31, 78 rue du Général Leclerc,  
94272 Le Kremlin Bicêtre Cedex  
Tél. 01 45 21 38 40 Fax 01 45 21 38 41  
Email : [contact@comede.org](mailto:contact@comede.org)  
Site : [www.comede.org](http://www.comede.org)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
Didier Fassin.

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :  
Arnaud Veisse.

#### ÉQUIPE DE RÉDACTION DE CE NUMÉRO :

Philip Aidan, Gabrielle Buisson-Touboul,  
Catherine Donnars, Didier Fassin, Jose Polo Devoto.

PARIMAGE, Paris - Imprimerie GRENIER, Gentilly.

Un point de vue  
pédagogique

## La Cité nationale de l'histoire de l'immigration : diffuser une histoire encore méconnue

**Nathalie Héraud**, Professeur d'histoire et géographie, Responsable du département éducation à la CNHI

De l'ignorance naissent souvent la peur et l'incompréhension... Or des enquêtes d'opinion récentes montrent que les Français ont tendance à la fois à surestimer l'immigration actuelle et à sous-estimer les migrations anciennes, révélant ainsi les peurs et les fantasmes qui se développent autour du thème de l'immigration et la méconnaissance de la profondeur de l'histoire de l'immigration en France. Pourtant, le passé d'immigration de la France est un objet aujourd'hui largement étudié par les historiens, et l'immigration actuelle un thème abondamment traité par la sociologie, l'économie, la démographie ou la géographie. Cette masse de connaissances accumulées sur l'immigration hier et aujourd'hui peine encore à trouver ses voies de diffusion.

C'est pour répondre à cette carence que le projet d'une Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) a été lancé en 2003, et a vu le jour en janvier 2007 sous la forme d'un Etablissement Public Administratif. La création de ce lieu de ressources sur l'histoire de l'immigration en France répondait à une demande portée par les milieux universitaires et associatifs, ainsi qu'à la nécessité criante de modifier le regard dépréciatif souvent porté sur l'immigration.

### > La création et les missions de la CNHI

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration est installée dans le XII<sup>e</sup> arrondissement parisien, au Palais de la Porte Dorée. Cette institution a pour ambition d'être à la fois un Etablissement public et la tête de pont d'un réseau de plus de mille partenaires institutionnels ou associatifs. Elle rassemble en un même lieu plusieurs types de ressources sur l'histoire et la mémoire de l'immigration en France : un musée national, une médiathèque, un auditorium. L'ensemble ouvrira progressivement au public entre l'automne 2007 et 2009.

La CNHI a pour ambition de modifier les représentations de l'immigration et des immigrants, de donner à l'immigration sa place dans l'histoire de France, de sortir d'un traitement conjoncturel et épidermique de cette thématique

pour l'inscrire dans la longue durée. Pour que cela soit possible, encore fallait-il qu'il existe une « histoire de l'immigration » au sens d'une construction par les historiens comme un objet historique. Si l'immigration est un phénomène massif en France depuis au moins la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et si l'apport démographique de l'immigration à la France au 20<sup>e</sup> siècle fut proportionnellement au moins égal à ce qu'il a été aux Etats-Unis, la France fut longtemps, pour reprendre l'expression de D. Schnapper, « un pays d'immigration qui s'ignore ». Il y avait une immigration, mais pas d'histoire de l'immigration. Alors que l'autre grand pays d'immigration au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle, les Etats-Unis, a construit son identité sur le mythe de l'immigrant – et sur le contre-mythe du massacre des autochtones – l'identité française, au contraire, s'est largement construite sur le mythe de l'autochtonie. « Nos ancêtres les Gaulois » apparaissaient partout comme un peuple autochtone, et non comme les migrants qu'ils étaient en réalité... Quant aux immigrants anonymes qui ont largement contribué à façonner le visage de la France à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, ils étaient simplement absents de la conscience historique que les Français avaient d'eux-mêmes et du « Grand roman national » des cours d'histoire de la III<sup>e</sup> République.

Depuis les années 1980, on assiste à la

### OBJECTIFS DE LA CNHI

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration a pour objectif de contribuer à la reconnaissance des parcours d'intégration des populations immigrées dans la société française, et de faire évoluer regards et mentalités sur l'immigration en France.

### INFORMATION PRATIQUES

Adresse : Palais de la Porte-Dorée, 293 avenue Daumesnil, 75012 Paris.  
M8 Porte-Dorée, B46, PC2  
Tél : 01 53 59 58 60  
Mél : [education@histoire-immigration.fr](mailto:education@histoire-immigration.fr)  
Site : [www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr)

conjonction de plusieurs phénomènes. D'une part, une demande de mémoire croissante de la part des enfants des immigrants arrivés pendant les Trente Glorieuses, et d'autre part, en partie portée par cette demande, l'intérêt d'historiens professionnels, souvent venus de l'histoire ouvrière et de l'histoire sociale, pour l'histoire de l'immigration. Au début des années 90 est créée une « Association pour un musée de l'immigration », qui rassemble les principaux historiens de l'immigration, avec l'idée de fonder un lieu de mémoire (à l'image du Musée de Ellis Island aux Etats-Unis) valorisant l'immigration comme constitutive de l'Histoire de France. Mais le projet se heurte à de nombreuses résistances jusqu'en 1998, où l'idée est reprise et soutenue par Lionel Jospin, alors chef

## Un point de vue pédagogique

suite

du gouvernement. Une commission d'experts est nommée, qui rend son rapport en 2001, et c'est finalement le président Chirac qui reprend le projet en 2003, et confie à Jacques Toubon la mise en œuvre de celui-ci, à réaliser pour 2007. Depuis maintenant une vingtaine d'années, l'histoire de l'immigration a été abondamment explorée par les historiens, sous plusieurs dimensions : la dimension sociale, la dimension des représentations, la dimension juridique. L'hypothèse des pionniers de la discipline, selon laquelle l'immigration était une donnée fondamentale pour comprendre l'histoire de la France à la période contemporaine,

s'est avérée juste et fructueuse. Aujourd'hui, c'est un des champs de recherche les plus dynamiques en histoire contemporaine.

Après le temps des recherches, qui ne cessent de prendre en compte de nouvelles dimensions, le temps est venu de la diffusion des connaissances, dont la CNHI a vocation à être un des outils. Tout l'enjeu est que l'immigration apparaisse pour ce qu'elle est, non pas un épiphénomène dans l'histoire de France, mais un élément constitutif de celle-ci, un élément sans lequel il est tout simplement impossible de comprendre l'histoire, notamment contemporaine, de la France. Une des missions fondamentales de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration est ainsi de participer à la construction d'une histoire et d'une mémoire partagées par tous les Français, quelles que soient leurs origines.

### > Enseigner l'histoire de l'immigration ?

L'école est évidemment un des lieux essentiels de la diffusion des savoirs. On disserte beaucoup des « savoirs fondamentaux », et l'appropriation des faits historiques majeurs par les élèves en est un. A ce titre, l'histoire de l'immigration a toute sa place à l'école. Pourtant, il s'agit d'une thématique encore relativement peu abordée, pour tout un ensemble de raisons. Le sujet apparaît comme très sensible, au point que c'est la même équipe de l'Institut national de recherche pédagogique qui étudie l'enseignement de l'histoire de l'immigration et celle des génocides. Sensible tout d'abord



Le prologue, espace introductif de l'exposition permanente de la CNHI, © Pascal Payeur-Mathurin Hardel

car c'est un sujet qui touche à une mémoire qui peut être ressentie comme douloureuse ou illégitime par ceux qui la portent. Sensible aussi car l'immigration a été placée au cœur des débats politiques depuis une trentaine d'années et que certains craignent de ne pouvoir aborder son histoire avec toute la neutralité requise. Sensible enfin car beaucoup d'enseignants ont le sentiment de n'avoir ni les outils scientifiques ni le matériel pédagogique pour traiter cette question. On a vu qu'il s'agissait d'un champ scientifique récent, or les connaissances ont besoin d'un certain temps pour passer du champ de la recherche à celui de la vulgarisation scolaire : de nombreux enseignants n'ont eu aucun cours sur l'histoire de l'immigration à l'université, et doivent donc se former par eux-mêmes.

Il apparaît comme nécessaire, pour que les représentations sur l'immigration changent, que le sujet soit saisi par l'école. Pour cela, les enseignants ont besoin d'une offre conséquente de formation, ainsi que d'outils pour aborder la question en classe. Une des ambitions de la CNHI est de diffuser ce qui existe et de proposer de nouvelles ressources dont la moindre n'est pas l'exposition permanente, intitulée « Repères », qui retrace deux siècles d'histoire de l'immigration en France en s'appuyant sur un parcours aussi bien visuel que sonore, qui mêle histoire et témoignage, archives et œuvres d'art. Par ailleurs, la Cité veut aussi être le porte-parole des éducateurs qui pensent qu'il est urgent que l'étude de l'immigration trouve toute sa place à l'école par le biais des programmes scolaires. Il ne s'agit pas d'ajouter un sujet de plus à des programmes déjà pléthoriques, mais plutôt d'indiquer clairement les moments où la thématique de l'immigration est centrale pour éclairer tel ou

tel point. Trop souvent aujourd'hui, l'histoire de l'immigration n'est abordée que dans les classes où les enseignants présupposent la présence d'un grand nombre d'enfants d'immigrants. Il est certes indispensable que ceux-ci trouvent une place où inscrire l'histoire de leur famille dans l'histoire de France, et plus largement dans l'histoire du monde. Mais il est peut-être encore plus urgent que l'ensemble des Français, y compris ceux que rien, apparemment, ne rattache directement, « par le sang », à l'immigration, comprennent que c'est une donnée incontournable de l'histoire de leur pays. ■



### ASSOCIATION D'ACCUEIL AUX MÉDECINS ET PERSONNELS DE SANTÉ RÉFUGIÉS EN FRANCE

Les réfugiés, apatrides, et bénéficiaires de la protection subsidiaire qui exerçaient une profession de santé dans leur pays d'origine et souhaitent l'exercer en France sont particulièrement démunis face aux procédures en vigueur à l'égard des titulaires de diplômes non communautaires. Créée en 1973, l'APSR s'est donné pour objectif d'aider tous les professionnels de santé réfugiés à réaliser en France une insertion digne de leur formation et de leur expérience. Les professionnels bénévoles de l'APSR accompagnent ces personnes, et l'association veille aux évolutions de la réglementation et à sa bonne application, notamment dans le cadre de commissions ministérielles d'autorisation d'exercice.

APSR : Hôpital Sainte-Anne, Pavillon Piera Aulagnier, 1 rue Cabanis, 75014 Paris  
Tél : 01 45 65 87 50, Fax : 01 53 80 28 19  
www.apsr.asso.fr, Mél : apsrparis@yahoo.fr